



**SIEPEA
DU PAYS
DE GLANE**

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur
le Syndicat Intercommunal Enfance, Petite Enfance et Adolescence du Pays de Glane
sans jamais oser le demander...

2023

03.

ORGANIGRAMME

04.

PÔLE ADMINISTRATIF

- Instances syndicales
- Ressources humaines
- Finances
- Marchés publics
- Travaux
- Subventions d'investissements
- Documents et procédures obligatoires
- Convention Territoriale Globale

17.

PÔLE PETITE ENFANCE

17. **Crèche « Malices et chocolat »**

- Fréquentation
- Instruction des demandes d'accueil
- Activités notables
- Autres informations

22. **Relais Petite Enfance « Am stram gram »**

- Fonctionnement et fréquentation
- Activités proposées
- Autres informations

24.

PÔLE ENFANCE

24. **Accueil de Loisirs Sans Hébergement « Les zinz'insupportables »**

- Fréquentation - Mercredis
- Fréquentation - Vacances scolaires
- Labellisation plan mercredi
- Activités
- Autres informations

30. **Temps d'Activités Périscolaires**

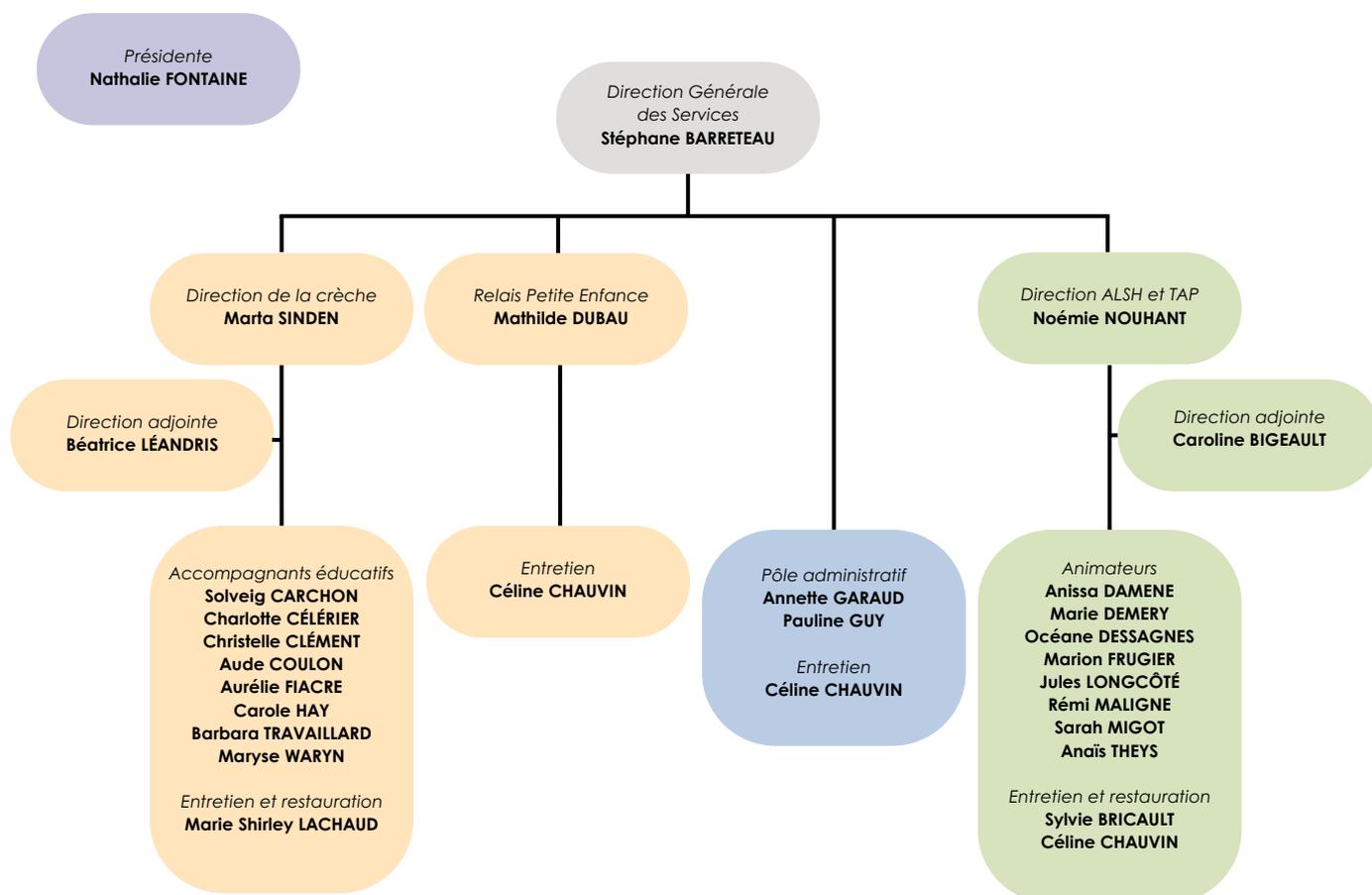
- Informations générales
- Partenariat CAF

Le SIEPEA du Pays de Glane compte 27 agents permanents répartis ainsi :

- le pôle administratif, situé à Veyrac, comprend 3 agents qui assurent des missions de secrétariat, de gestion des ressources humaines, finances, marchés publics, etc., et la direction générale de services ;
- le pôle petite enfance est composé de deux structures : un Relais Petite Enfance implanté à Peyrilhac animé par une personne, et une crèche située à Saint-Gence, où interviennent 10 agents ;
- le pôle enfance est composé d'un Accueil de Loisirs Sans Hébergement situé à Veyrac et de Temps d'Activités Périscolaires au sein des quatre écoles de Peyrilhac, Saint-Gence et Veyrac, où interviennent 8 personnes sous l'autorité d'une directrice et d'une adjointe ;
- le service entretien comprend 3 agents qui interviennent au sein de l'ensemble des structures du SIEPEA.

Outre le personnel permanent, il est fait appel à des agents contractuels pour assurer le service aux usagers de façon ponctuelle en fonction des besoins très fluctuants selon les périodes de l'année.

Organigramme hiérarchique des services fin 2023



Composition du comité syndical du SIEPEA fin 2023 :

Membres titulaires : Mme Nathalie FONTAINE, Présidente (Peyrilhac), M. Thierry LACHAISE, 1er Vice-Président (Saint-Gence), M. Philippe MAZIÈRE, 2ème Vice-Président (Veyrac), Mme Catherine CASIMIR, 3ème Vice-Présidente (Nieul), Mme Cécile FOUGERAS (Saint-Gence), Mme Charlotte GUÉRET (Veyrac), Mme Cécile LAGRANGE (Peyrilhac), Mme Gabrielle LAVILLARD (Nieul)

Membres suppléants : Mme Véronique BARINOTTO (Saint-Gence), Mme Nathalie BRUYÈRE (Nieul), Mme Émilie CHAUCHET (Nieul), M. Philippe DELACHAIR (Veyrac), M. Mathieu MEYZE (Saint-Gence), Mme Sandrine REIX (Peyrilhac), M. Jérémy ROUX (Peyrilhac), Mme Sandrine SAVARY (Veyrac)



**Pôle administratif
du SIEPEA**

INSTANCES SYNDICALES

Le comité syndical s'est réuni à 6 reprises (1 fois à Nieul, 1 fois à Peyrilhac, 2 fois à Saint-Gence, et 2 fois à Veyrac).

Il a adopté en tout 30 délibérations :

- 6 dans le domaine de la commande publique ;
- 7 dans le domaine de la fonction publique ;
- 17 dans le domaine des finances locales.

Le bureau, composé de la Présidente et des trois Vice-Présidents du SIEPEA, s'est réuni 22 fois pour déterminer les grandes orientations qui ont ensuite été portées au débat en comité syndical.

Les commissions finances et ressources humaines se sont réunies deux fois chacune. Elles ont produit des travaux préparatoires sur des affaires qui ont été délibérées en comité syndical.

Enfin, la commission « Projet nouvelle structure », spécifiquement créée par le comité syndical en 2021 pour suivre le projet de pôle enfance intercommunal, s'est réunie début 2023 pour procéder à l'analyse des offres relatives aux marchés de travaux et formuler ses avis préalablement aux attributions des lots faites en comité syndical.

LE CHIFFRE

30

*C'est le nombre
de délibérations
adoptées par
le comité syndical
en 2023*

RESSOURCES HUMAINES

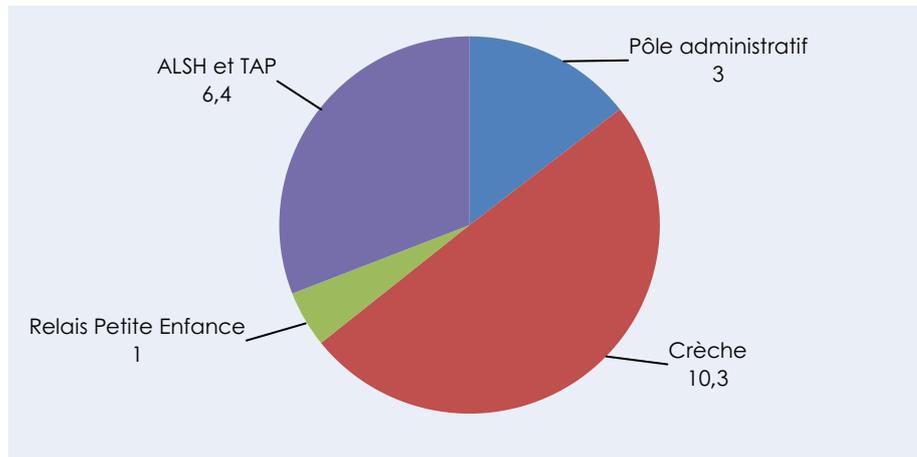
Au 31 décembre 2023, le SIEPEA comptait 27 agents permanents, dont 14 étaient sous statut de la fonction publique territoriale, 2 en contrat à durée indéterminée, et 11 en contrat à durée déterminée. L'effectif global est resté stable par rapport à fin 2022. Il devrait connaître une augmentation en 2024 avec la prise en charge des enfants de la commune de Nieul au sein du futur pôle enfance intercommunal.

L'année 2023 a été marquée par des changements à la tête de plusieurs structures.

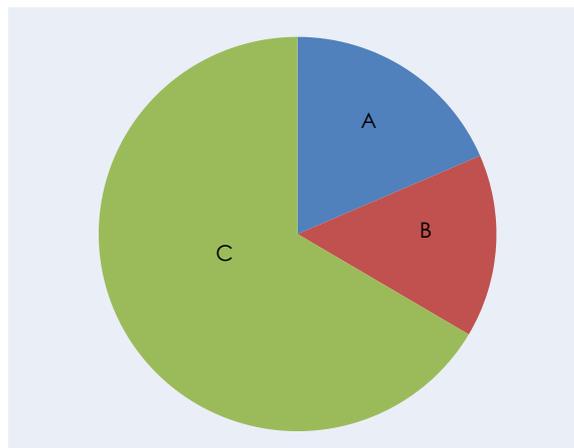
En effet, le SIEPEA a enregistré le départ de l'animatrice du Relais Petite Enfance vers une autre collectivité. C'est la directrice de la crèche qui a pris sa suite au sein du RPE, et une nouvelle directrice de crèche a été recrutée. La vacance du poste au sein du RPE a duré cinq mois, temps nécessaire au recrutement de la nouvelle directrice de crèche.

De son côté, l'équipe d'animation a vu le départ de deux agents qui a été compensé par deux arrivées en septembre 2023, ce qui est habituel pour le service qui comprend une part importante de contractuels.

Répartition des agents au sein de chaque service en Équivalents Temps Plein (ETP)



Répartition des emplois selon les catégories de la fonction publique



Parmi le personnel permanent, la répartition des agents par catégories est de 66,5 % en catégorie C, 15 % en catégorie B et de 18,5 % en catégorie A. La proportion en catégories A et B est relativement élevée de par la nature des emplois occupés. Le cadre d'emploi le plus représenté reste celui des adjoints d'animation (catégorie C) avec 48 % de l'effectif des agents permanents.

Globalement, les effectifs ne sont pas paritaires : on compte 89 % de femmes et seulement 11 % d'hommes.

L'âge moyen des agents du SIEPEA est d'environ 41 ans.

S'agissant du temps de travail, 64 % des fonctionnaires occupent un poste à temps complet, alors que ce chiffre tombe à 38 % chez les contractuels.

Le taux d'absentéisme global parmi le personnel permanent reste faible, à moins de 3 %.

Au niveau des évolutions de carrières, il a été procédé à 1 nomination comme stagiaire de la fonction publique territoriale et à 2 titularisations.

Il y a eu 1 avancement de grade après réussite à un concours et 9 avancements d'échelon (4 en 2021 et 7 en 2022), ce qui obéit au déroulement automatique de carrières des fonctionnaires.

La revalorisation du SMIC actée fin 2022 est entrée en vigueur le 1er janvier 2023 (1,81 % de hausse). Une seconde hausse est intervenue le 1er mai 2023 (+ 2,22 %).

Ces hausses successives ont été accompagnées de revalorisations indiciaires qui ont eu des impacts jusqu'au premier grade de la catégorie B.

De surcroît, la valeur du point d'indice a connu une hausse de 1,5 % et des points d'indice majoré ont été ajoutés aux premières échelles de traitement au 1er juillet 2023.

Comme en 2022, ces événements cumulés ont directement et lourdement pesé sur les charges de personnel (voir plus loin le paragraphe relatif aux finances), ce qui n'a pas été compensé par la fermeture Relais Petite Enfance durant plusieurs mois.

En septembre 2023, le comité syndical a adopté le plan de formation 2023-2024.

Celui-ci met l'accent sur 3 axes :

- axe 1 : adaptation à l'emploi
- axe 2 : amélioration et développement des compétences, avec 3 priorités
 - priorité 1 : améliorer la sécurité du travail
 - priorité 2 : améliorer la qualité d'accueil de l'enfant
 - priorité 3 : améliorer les connaissances et les compétences métiers
- axe 3 : formations personnelles

En ce qui concerne les formations suivies en 2023, on compte :

- au pôle administratif, 5 formations pour un total de 76,5 heures ;
- à la crèche, 7 formations pour un total de 75 heures ;
- au pôle enfance, 7 formations pour un total de 150 heures.

Le temps de formation global est en légère augmentation par rapport au volume de l'année 2022.

FINANCES

Principales masses budgétaires 2023

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		0,00		116 261,04		116 261,04
Opérations de l'exercice	1 019 113,90	1 066 294,41	1 850 517,13	2 055 881,24	2 869 631,03	3 122 175,65
TOTAUX	1 019 113,90	1 066 294,41	1 850 517,13	2 172 142,28	2 869 631,03	3 238 436,69
Résultats de clôture		47 180,51		321 625,15		368 805,66

L'autofinancement, qui correspond au solde des dépenses et des recettes de fonctionnement avant affectation, s'établit donc à 47 180,51 €.

Après son érosion régulière constatée fin 2021 (- 43 000 €), puis fin 2022 (- 35 000 €), on note une inversion de tendance avec une situation excédentaire.

Celle-ci est toutefois à relativiser pour deux raisons :

- une opération semi-budgétaire correspondant à l'étalement de la charge de l'assurance dommages-ouvrage a conduit à une réduction de mandat, donc de dépense, de l'ordre de 25 000 € ;
- le Relais Petite Enfance est resté fermé durant cinq mois, ce qui a fortement limité ses dépenses.

En section d'investissement, on constate un excédent de 321 625,15 €.

Les restes à réaliser en dépenses (dépenses engagées non mandatées) sont de 1 813 634,85 € et, en recettes (recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre), ils sont de 1 248 487,34 €.

En dépenses, ces restes à réaliser correspondent à la construction du pôle enfance intercommunal (marchés attribués en 2022 et 2023) et, en recettes, il s'agit des soldes des subventions notifiées par les différents partenaires mais non encore versées.

LES CHIFFRES

Résultats de clôture
2023

Excédent
de fonctionnement
47 180 €

Excédent
d'investissement
321 625 €

Synthèse financière en section de fonctionnement

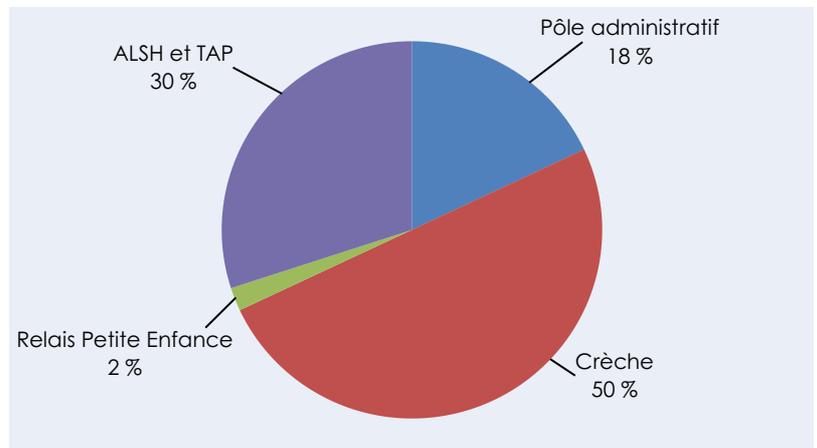
Les dépenses de fonctionnement 2023 sont en hausse par rapport à celles de 2022 : + 5,5 % (soit environ + 53 000 €).

Ce sont les charges à caractère général qui ont le plus progressé : + 15 % (soit environ + 25 000 €). En plus de l'inflation globale, les hausses les plus notables par rapport à 2022 se sont concentrées sur le champ de l'énergie (+ 82 % pour l'électricité, + 44 % pour les granulés de bois), sur les repas de la crèche et de l'accueil de loisirs (+ 29 %), sur les assurances relatives à la construction des locaux et, dans une moindre mesure, sur les transports (+ 21 %).

La charge la plus importante reste bien évidemment le personnel, qui atteint 78 % des dépenses. Cela tient à la vocation unique du SIEPEA et à la réglementation stricte en matière de taux d'encadrement et de qualification dans l'accueil des enfants.

Cela dit, cette part est en retrait de 2 points par rapport à 2022 car la dépense de personnel n'a progressé que de 2,47 %, soit 19 178 €. Malgré la vacance du poste d'animation du relais petite enfance pendant 5 mois, cette augmentation s'explique par le glissement vieillesse technicité habituel (évolution des carrières des fonctionnaires), ainsi que les hausses du SMIC cumulées avec la hausse de la valeur du point d'indice intervenue en juillet 2023.

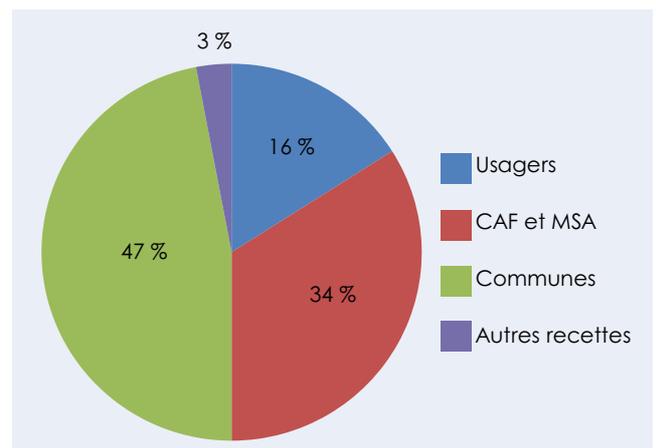
Répartition des charges de personnel par services



Les recettes de fonctionnement sont en hausse par rapport à celles de 2022 : + 14,5 %.

Elles sont réparties au sein de 3 familles principales : usagers, prestations de la Caisse d'Allocations Familiales et de la Mutualité Sociale Agricole, et subventions d'équilibre versées par les communes membres du SIEPEA.

Au sein des recettes usagers, on note une forte poussée, tant pour la crèche (+ 12 228 €, soit 15 % de hausse) que pour l'ALSH (+ 9 186 €, soit 12 % de hausse). Outre les revalorisations tarifaires intervenues début 2023, cela traduit une hausse des fréquentations.



LES CHIFFRES

Dépenses en hausse
par rapport à 2022

+ 5,5 %

Recettes en hausse
par rapport à 2022

+ 14,5 %

Le niveau d'impayés reste faible. Les diligences prises par le Service de Gestion Comptable de Limoges et Amendes ont permis d'éviter l'accumulation de créances. Ainsi, en 2023, aucune admission en non-valeur des produits irrécouvrables n'a été prononcée.

Les prestations CAF et MSA sont également en hausse par rapport à 2022 puisqu'elles dépendent principalement des niveaux de fréquentation des services : + 31 278 € en 2023.

Enfin, les participations demandées aux communes ont aussi connu une hausse (+ 20 %) pour permettre d'équilibrer le budget de la section, en particulier les hausses des dépenses à caractère général. La commune de Nieul, membre du SIEPEA depuis 2022, a été sollicitée pour la première fois au motif que quelques enfants résidant à Nieul ont été pris en charge et parce que le pôle enfance intercommunal a d'ores et déjà généré quelques dépenses de fonctionnement (intérêts d'emprunt et assurances).

Ainsi, l'étalement de la charge de l'assurance dommages-ouvrage en dépenses et, surtout, la hausse des recettes, ont permis de dégager un excédent.

L'élaboration du prochain budget primitif sera complexe dans la perspective de la mise en service du pôle enfance intercommunal en septembre 2024.

Il sera par ailleurs nécessaire, dès début 2024, de créer un budget annexe relevant de la nomenclature comptable M4 pour la production d'énergies renouvelables (vente du surplus de production issu des panneaux photovoltaïques).

Tableau synthétique des dépenses et recettes de fonctionnement *
Comparatif selon les services

	DÉPENSES	RECETTES	SOLDES
Pôle administratif	167 308 €	156 446 €	- 10 862 €
Crèche	465 330 €	469 158 €	+ 3 828 €
Relais Petite Enfance	25 025 €	43 675 €	+ 18 650 €
ALSH mercredis	91 278 €	105 100 €	+ 13 822 €
ALSH vacances	178 343 €	173 028 €	- 5 315 €
Temps d'Activités Périscolaires	79 057 €	81 764 €	+ 2 707 €
Pôle enfance intercommunal	12 769 €	37 120 €	+ 24 351 €
TOTAUX	1 019 110 €	1 066 291 €	+ 47 181 €

* Pour faciliter la lecture de ce tableau, les centimes ont été supprimés et les trois séjours ont été regroupés avec l'ALSH vacances.

Globalement, on obtient la confirmation dans le tableau ci-dessus de la hausse de la capacité d'autofinancement, comme évoqué plus haut, avec un solde excédentaire d'environ 47 000 € (l'écart de quelques euros avec les chiffres du compte administratif s'explique par la non prise en considération des centimes).

Fin 2023, le niveau de trésorerie était d'environ 320 000 €, ce qui est élevé pour le SIEPEA.

Cela dit, dans la continuité des mouvements financiers de forts volumes constatés en 2023 avec les paiements des situations de travaux mensuelles, il est prévu de souscrire une ligne de trésorerie auprès d'un établissement bancaire. Cela permet de sécuriser la situation, en particulier durant les premiers mois de l'année civile, jusqu'aux premiers versements de la CAF qui interviennent autour du mois de mai et qui constitue une part importante des recettes annuelles du syndicat.

Synthèse financière en section d'investissement

Les dépenses d'investissement sont presque exclusivement constituées de la construction du pôle enfance intercommunal (maîtrise d'œuvre, travaux, raccordements) : 1 841 076 €.

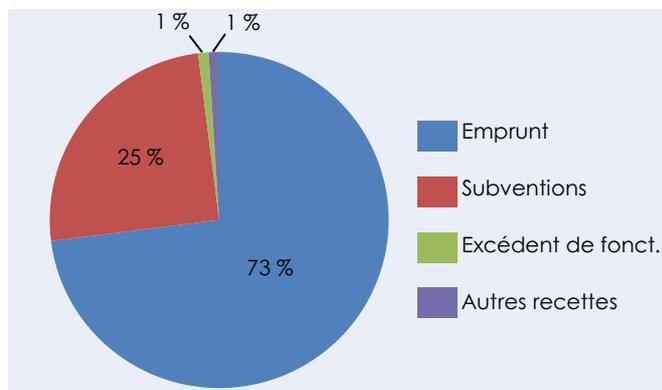
On note également des investissements dans le domaine informatique : renouvellement d'une partie du parc et logiciels, et déploiement d'un serveur NAS permettant de moderniser les méthodes de travail entre les sites distants et de sécuriser la sauvegarde des données (5 104 € en tout).

Afin de financer la construction du pôle enfance intercommunal, un emprunt de 1 500 000 € a été contracté.

Le choix s'est porté sur une formule proposée par la Banque des Territoires sur une durée de 40 ans à taux variable indexé sur celui du Livret A. Cela permet en effet de maîtriser un niveau d'annuité supportable par le budget du syndicat. Un préfinancement de 2 ans a été prévu, ainsi la première annuité interviendra uniquement en 2026.

Enfin, un surfinancement a été inclus en attendant que les soldes des subventions sollicitées et le fonds de compensation de la TVA soient versées. Dès que ce sera le cas, un remboursement anticipé avec frais négociés sera déclenché pour réduire le capital restant et, par là-même, le montant des annuités sur la durée restante de l'emprunt.

Les premiers acomptes des subventions sollicitées ont été versés (517 463 €), ce qui a permis de compléter le plan de financement des travaux et de constater l'excédent de la section d'investissement fin 2023.



MARCHÉS PUBLICS

Marchés de travaux pour la réalisation du pôle enfance intercommunal

Le dépôt des offres était possible jusqu'au 2 janvier 2023.

Le marché a été découpé en 16 lots. 40 offres ont été réceptionnées.

La maîtrise d'œuvre en a dressé un rapport d'analyse, puis une phase de négociations a été menée pour certains lots avec les entreprises dont les offres étaient les mieux positionnées.

Outre la correction de quelques erreurs matérielles, ces négociations ont permis de réduire d'environ 140 000 € HT le montant total des marchés alors que les montants initiaux étaient proches des estimatifs de la maîtrise d'œuvre.

Considérant l'urgence à faire débiter les travaux de terrassement dans les meilleurs délais pour garantir l'ouverture de la structure en septembre 2024 et se prémunir des risques de variation sensible des coûts du projet dans le cadre des révisions de prix à venir, le lot 1 – Terrassement – VRD – Espaces verts a été attribué par décision de la Présidente, par délégation du comité syndical, le 27 janvier 2023, pour un montant HT de 247 663,00 €.

La commission « Projet nouvelle structure » s'est réunie le 30 janvier 2023 pour prendre connaissance du rapport d'analyse des offres et a proposé de retenir l'ensemble des préconisations formulées par le maître d'œuvre.

Dans la mesure où aucune offre n'a concerné le lot 6 – Serrurerie – Couverture métallique et polycarbonate, celui-ci a fait l'objet d'une nouvelle procédure de consultation pour laquelle 3 offres ont été réceptionnées.

Le comité syndical réuni le 2 février 2023 a attribué les marchés ainsi :

Lot 2 – Gros œuvre : SAS MICHEL MAZIÈRE, montant HT 724 127,90 €

Lot 3 – Ravalement : JFC RAVALEMENT, montant HT 75 865,88 €

Lot 4 – Charpente bois : SARL ABAUX, montant HT 90 753,63 €

Lot 5 – Couverture tuile : SARL ABAUX, montant HT 115 246,37 €
 Lot 7 – Étanchéité : SAS DME, montant HT 54 457,00 €
 Lot 8 – Menuiseries extérieures aluminium : SCAL, montant HT 238 382,00 €
 Lot 9 – Plâtrerie – Isolation – Faux-plafonds : SAS SUDRIE, montant HT 241 973,00 €
 Lot 10 – Menuiseries intérieures : SAS DIATAXI, montant HT 188 738,56 €
 Lot 11 – Carrelages – Faïences : SAS ALLIANCE CARRELAGE 87, montant HT 51 208,00 €
 Lot 12 – Sols souples : SOLS BOUTIC, montant HT 83 912,81 €
 Lot 13 – Peintures : SAS ROUGIER BÂTIMENT, montant HT 52 843,42 €
 Lot 14 – Chauffage - Ventilation - Plomberie - Sanitaires : SL THERMIQUE, montant HT 411 540,00 €
 Lot 15 – Électricité : SAS GECC, montant HT 192 000,00 €
 Lot 16 – Photovoltaïque : INEO CENTRE, montant HT 75 585,48 €

Par la suite, le comité syndical réuni le 9 mars 2023 a attribué le lot infructueux de la procédure initiale :
 Lot 6 – Serrurerie – Couverture métallique et polycarbonate : PB MÉTALLERIE, montant HT 118 872,81 €

Au total, le montant HT des marchés de travaux a donc atteint 2 963 169 €.

En mai 2022, le comité syndical avait approuvé l'avant-projet pour un montant global de travaux de 2 778 000 € HT, hors photovoltaïque et sur une base d'index BT 01 de décembre 2021.
 Cet index avait augmenté de 6,2657 % au moment de l'attribution des marchés, soit un montant validé au stade d'avant-projet actualisé à 2 952 060 € HT en janvier 2023, hors photovoltaïque.
 La maîtrise de l'enveloppe financière a donc pu être assurée malgré un contexte particulièrement défavorable.

5 avenants ont été signés durant l'année 2023 pour des travaux modificatifs. Certains ont donné lieu à des plus-values, d'autres à des moins-values.
 Globalement, l'ensemble des avenants a conduit à un solde positif HT de 14 614 €, soit 0,49 % du montant global des marchés de travaux.



Marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation du pôle enfance intercommunal

Les honoraires de la maîtrise d'œuvre avaient été arrêtés provisoirement lors de l'attribution du marché en 2021.

Ce marché a fait l'objet d'un avenant signé en mars 2023 pour déterminer les honoraires définitifs sur la base du montant des marchés de travaux notifiés.

L'avenant se montait à 53 306,79 € HT, si bien que le montant total de la maîtrise d'œuvre et des études est resté inférieur à la prévision de 300 000 € faite au stade du programme de l'opération en 2021.

Fourniture de repas

Le marché attribué à ANSAMBLE pour la préparation et livraison des repas dans le cadre d'une liaison froide à destination de la crèche a fait l'objet d'une reconduction pour l'année 2024. La hausse tarifaire appliquée atteint environ 6 %.

Concernant le marché attribué à API RESTAURATION pour l'accueil de loisirs, la hausse tarifaire appliquée est d'environ 5 %.

Prestations informatiques

Les logiciels métiers utilisés par le pôle administratif étaient développés et supportés par le Département de la Haute-Vienne via l'Agence Technique Départementale (ATEC). Cette prestation a pris fin en 2022 et le SIEPEA a opté pour l'accompagnement proposé par l'ATEC et migrer vers les solutions logicielles de JVS-MAIRISTEM dans le cadre d'un contrat groupe. Ces outils permettant d'assurer la gestion des finances, des marchés publics, des ressources humaines et de la paie, sont opérationnels depuis début 2023.

Par ailleurs, un contrat de maintenance informatique et un contrat de sauvegarde des données ont été signés avec EVA-TEAM en mars 2023, prestations qui faisaient défaut jusqu'alors.

TRAVAUX



Les travaux de construction du pôle enfance intercommunal ont débuté le 13 février 2023 avec le terrassement



Dès l'accès au site créé, la plateforme a rapidement été réalisée et les travaux de construction en tant que tels ont pu débuter

Fondations, pose de la dalle, puis élévation des murs du pôle administratif



Juin 2023 : charpente de l'accueil de loisirs



Salles d'activités de l'accueil de loisirs (façade sud)



Vue de la future coursive d'entrée, façade nord du pôle administratif et de l'accueil de loisirs



Septembre 2023 : on distingue clairement les volumes du pôle administratif, de l'accueil de loisirs et de la restauration



Les fondations et la dalle de la crèche sont en place, l'élévation des murs a débuté

Crèche et relais petite enfance



Vue intérieures de salles du pôle administratif, de l'accueil de loisirs et de la crèche



Fin 2023

La phase de gros-oeuvre touche à sa fin

*On distingue sur la vue est la Glane en contrebas du site
et sur la vue ouest la rue Jean Giraudoux*

Vue est



Vue ouest



SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS

Outre les projets ponctuels en matière d'investissements qui donnent parfois lieu à des aides de différents partenaires, il convient de souligner les recherches de financements qui ont concerné la construction du pôle enfance intercommunal.

En 2022, la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Vienne avait octroyé 3 aides distinctes : 585 000 € pour la partie crèche du projet, 189 591 € pour le RPE et 300 000 € pour l'ALSH, soit un total de subventions qui atteint 1 074 591 €. Les premiers acomptes ont été sollicités et, fin 2023, le montant des aides reçues atteignait 290 145 €.



Le Conseil Départemental de la Haute-Vienne, sollicité à hauteur de 332 355 €, avait accordé en 2022 deux premières tranches pour un total de subventions de 100 000 €.

Une nouvelle tranche a été sollicitée au titre du budget supplémentaire 2023 du Département et a été accordée pour 72 220 €.

Par ailleurs, suite à l'augmentation des plafonds d'éligibilité et la prise en considération du déploiement de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments, le montant total auquel le SIEPEA peut prétendre de la part de ce partenaire s'élève à 494 154 €.

Les premiers acomptes ont été sollicités et, fin 2023, le montant des aides reçues atteignait 77 317 €.

Un dossier de demande de subvention a été déposé spécifiquement pour la chaufferie bois du pôle enfance intercommunal. Le montant sollicité en octobre 2023 et attribué en décembre 2023 atteint 19 139 €.



Fin 2022, un dossier avait été déposé au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR). Celui-ci a été finalisé en mars 2023 après les notifications des marchés de travaux. Le montant sollicité était de 600 000 €.

L'attribution d'une première tranche de 300 000 € a été notifiée en juin 2023. Un premier acompte a été sollicité et, fin 2023, le montant reçu atteignait 90 000 €.

La seconde tranche, d'un montant équivalent, a été sollicitée en octobre 2023 et devrait être arbitrée en 2024.

En avril 2023, une demande au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) a également été déposée auprès de la Préfecture pour un montant de 300 000 €.

En juin 2023, le SIEPEA a reçu une notification d'attribution pour 200 000 €. Un premier acompte a été sollicité et, fin 2023, le montant reçu atteignait 60 000 €.



Début 2023, une pré-demande a été déposée dans le cadre de l'axe 5 territorialisé des fonds européens (FEDER) auprès du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine, pour la période de programmation 2021-2027, avec le concours de Limoges Métropole.

Le dossier complet a ensuite été déposé en juillet 2023 pour solliciter 60 000 €.



Si les aides accordées par les différents partenaires atteignent le niveau des sommes sollicitées, le SIEPEA pourrait bénéficier d'un financement d'environ 2 447 800 €, soit environ 75 % du coût total du projet (maîtrise d'œuvre, études, raccordements, travaux).

Les équipements (mobilier, matériel pédagogique, etc.) feront l'objet de marchés et de demandes de subventions en 2024. Un niveau d'aide de 80 % est espéré.

<p style="text-align: center;">FOCUS SUBVENTIONS PÔLE ENFANCE INTERCOMMUNAL</p>	Subventions sollicitées	2 547 862 €
	Montants accordés fin 2023	1 765 951 €
	Montants versés fin 2023	517 463 €

DOCUMENTS ET PROCÉDURES OBLIGATOIRES

Le travail de régularisation entamé en 2021, consistant à élaborer des procédures et rédiger des documents obligatoires faisant défaut jusqu'alors au SIEPEA (règlement du personnel, règlement de formation, nomination d'un assistant de prévention, déploiement de dispositifs d'alarme pour travailleurs isolés, etc.) a été poursuivi.

Le plan de formation 2023-2024 a été adopté en septembre 2023 par le comité syndical, après avis favorables de la commission ressources humaines et du comité social territorial placé près le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Vienne.

Toujours dans le domaine de la gestion des ressources humaines, une refonte totale de l'ensemble des fiches de postes a été effectuée.

Celle-ci a été menée dans un souci de simplification et d'harmonisation de la forme du document.

Après un diagnostic effectué en janvier 2023, un plan d'actions pour la mise en conformité avec le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) a été élaboré. La mise en œuvre de ces actions s'est poursuivie tout au long de l'année.

Une charte d'utilisation des systèmes d'information a été élaborée et adoptée en comité syndical en septembre 2023, après avis favorable du comité social territorial.

Annexé au règlement intérieur du personnel, ce document précise les règles et bonnes pratiques en matière d'utilisation des ressources informatiques et téléphoniques.

L'élaboration et la rédaction du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels s'est achevée. Fin 2023, le document était sur le point d'être présenté au pôle prévention et santé du travail du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Vienne avant saisine du comité social territorial et adoption en comité syndical.

Enfin, en octobre 2023, une intervention des archives départementales a été sollicitée afin de traiter l'ensemble des archives du syndicat. Ce travail doit être finalisé début 2024.

<p style="text-align: center;">FOCUS SUR LES AVANCÉES 2023</p>	Plan de formation	Charte informatique
	Document unique	Archives
	Refonte des fiches de postes	

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Le Contrat Enfance Jeunesse signé entre le SIEPEA et la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Vienne a pris fin en décembre 2022.

Sa liquidation est intervenue en 2023, ce qui explique la perception des recettes correspondantes pour la crèche, le relais petite enfance et l'accueil de loisirs sans hébergement (voir pages 21, 23 et 28).

Ce dispositif contractuel est désormais remplacé par la Convention Territoriale Globale (CTG), laquelle offre un nouveau cadre territorial et partenarial pour construire un projet social de territoire qui repose sur une analyse circonscrite du bassin de vie concerné.

Le nouveau cadre territorial correspond à la métropole limougeaude.

Le nouveau cadre partenarial associe la CAF de la Haute-Vienne, le Département, Limoges Métropole et les communes la composant (sauf Limoges), et deux syndicats intercommunaux (dont le SIEPEA).

Pour renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des services mis en place pour les habitants, l'approche globale de la démarche se formalise autour de 6 thématiques :

- petite enfance ;
- enfance / jeunesse ;
- parentalité ;
- logement / cadre de vie ;
- accès aux droits / numérique ;
- solidarité / animation de la vie sociale.

Une équipe projet focalisée sur le territoire couvert par le SIEPEA, regroupant la CAF, le Département, les quatre communes et le syndicat, a déterminé et validé des enjeux spécifiques au bassin de vie en juillet 2023.

Pour les thématiques petite enfance et enfance / jeunesse, un enjeu commun a été arrêté pour adapter l'offre aux nouveaux besoins des communes et des familles.

Pour la thématique parentalité, l'enjeu est la structuration de l'offre.

Pour la thématique logement / cadre de vie, l'enjeu est de maintenir le niveau de population sur le territoire.

Pour la thématique accès aux droits / numérique, l'enjeu est de proposer un accès numérique sur chaque commune.

Pour la thématique solidarité / animation de la vie sociale, l'enjeu est de mettre en place une veille sociale sur les difficultés en contexte de crise.

Ces enjeux ont ensuite donné lieu à l'élaboration d'un plan d'actions en novembre 2023 où ont été associés communes, intervenants, associations, etc. au sein de différents groupes de travail.

Ce plan d'actions sera présenté en janvier 2024 au comité de pilotage.



Crèche
Malices et chocolat

FRÉQUENTATION

Le nombre total d'enfants accueillis en 2023 atteint 55 (1 de plus qu'en 2022).

La structure a ouvert 229 jours, soit un total de 2 495 heures qui constitue une légère hausse par rapport à 2022. En effet, depuis 2019, 2023 est la première année n'ayant pas enregistré de fermetures en raison de la Covid-19.

Le nombre d'heures réalisées, qui correspond au temps de présence réelle des enfants, a été de 42 336 (hausse de 13 % par rapport à 2022).

Le nombre d'heures facturées, qui correspond au temps facturé tel que prévu aux contrats d'accueil, a été de 44 734 (hausse de 12 % par rapport à 2022). Le taux de facturation est donc de 105,66 %.

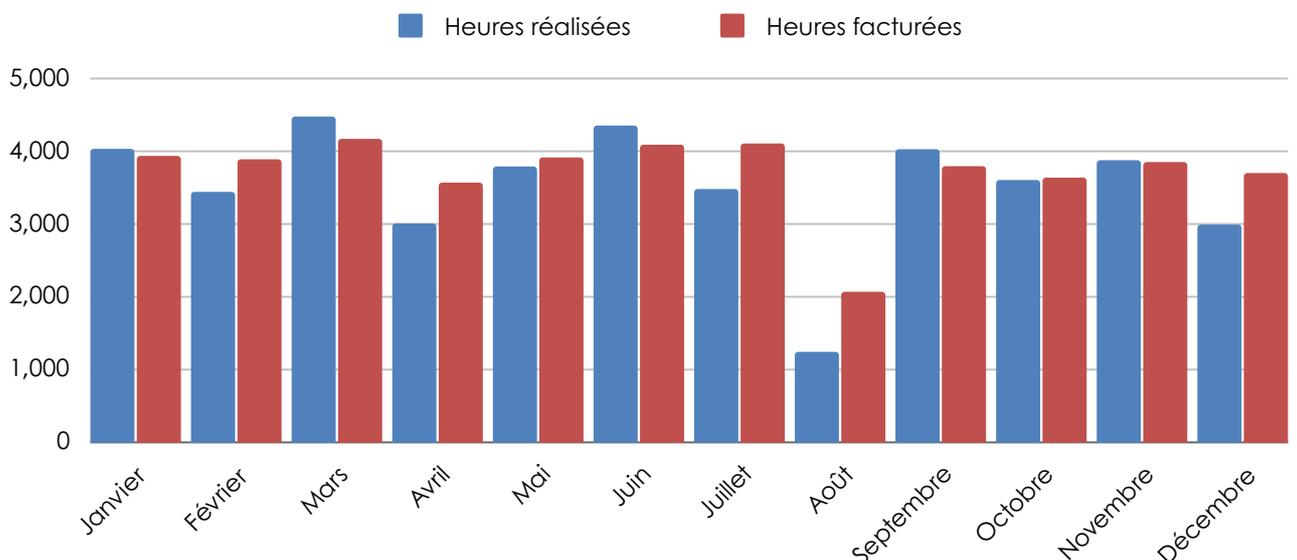
L'écart entre les heures facturées et les heures réalisées est dû à la mensualisation de la facturation telle que prévue aux contrats d'accueil. En effet, selon les périodes scolaires ou de vacances, la fréquentation réelle des enfants peut fluctuer sensiblement, alors que la facturation du service est identique chaque mois car lissée sur l'année.

LE CHIFFRE

42 336

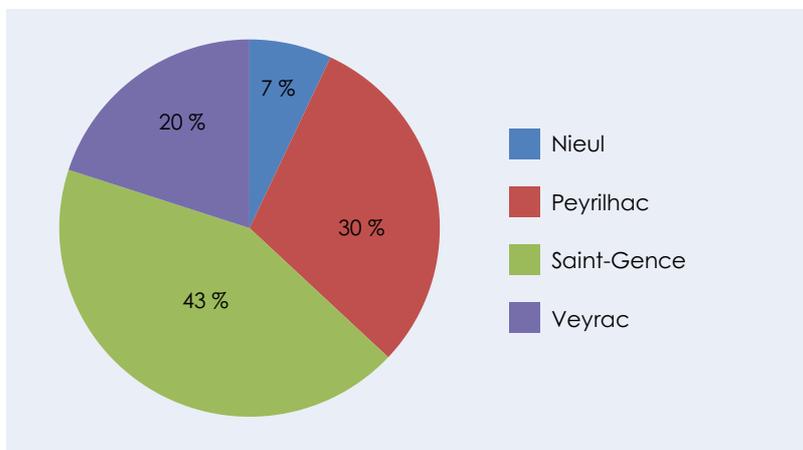
*C'est le nombre
d'heures réalisées
en 2023,
soit + 13 %
par rapport à 2022*

Évolution mensuelle de la fréquentation



Le niveau de fréquentation faible d'août 2023 correspond à la fermeture annuelle pour congés pendant trois semaines.

Répartition du nombre d'enfants accueillis selon les communes



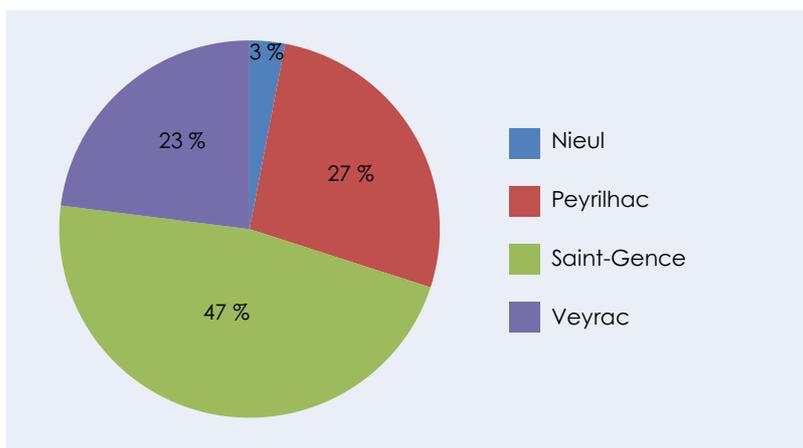
La commission d'attribution des places au sein de la crèche s'efforce de préserver un équilibre représentatif de la proportion de population de chaque commune.

On note ici que cet équilibre n'a pas pu être assuré, faute de demandes suffisamment nombreuses chez les familles veyracoises, alors que les demandes issues de Saint-Gence sont stables et que celles de Peyrilhac sont en augmentation régulière.

On peut constater ci-dessous que le déséquilibre entre les communes de résidence se creuse au niveau des heures facturées.

En effet, les contrats d'enfants de Saint-Gence et Veyrac prévoient en moyenne des temps d'accueil supérieurs à ceux de Nieul et Peyrilhac.

Répartition des heures facturées selon les communes



On note globalement 93,5 % d'accueil régulier contre 6,5 % d'accueil occasionnel.

Mais il y a une grande disparité dans le recours à l'accueil occasionnel : alors qu'il représente moins de 1 % des heures facturées pour Veyrac, il atteint presque 9 % pour Peyrilhac, et même 26 % pour l'accueil des premiers enfants résidant à Nieul.

INSTRUCTION DES DEMANDES D'ACCUEIL

La commission d'attribution des places en crèche s'est réunie le 23 février 2023 pour statuer sur les demandes concernant la rentrée de septembre 2023.

14 enfants étaient appelés à quitter la crèche pour leur scolarisation : 6 de Peyrilhac, 4 de Saint-Gence et 4 de Veyrac.

16 dossiers étaient en attente : 2 de Nieul, 7 de Peyrilhac, 6 de Saint-Gence et seulement 1 de Veyrac. La commission a noté l'impossibilité de maintenir une répartition des places équilibrée en fonction des communes de résidence. En effet, les sollicitations des familles peyrilhacoises sont devenues très importantes alors que, dans le même temps, les demandes de familles résidant à Veyrac ont très fortement baissé (voir ci-dessus).

La commission a attribué les places disponibles selon la répartition suivante :

- 6 à des familles de Peyrilhac, ainsi qu'une augmentation du temps d'accueil d'un enfant déjà pris en charge ;
- 5 à des familles de Saint-Gence, ainsi qu'un accueil occasionnel et une augmentation du temps d'accueil d'un enfant déjà pris en charge ;
- 1 à une famille de Veyrac.

Par ailleurs, dans la perspective de l'ouverture du pôle enfance intercommunal en 2024 et dans la mesure où la capacité d'accueil le permettait, il a été décidé de commencer à prendre en charge des enfants de la commune de Nieul. Ainsi, 2 places ont été attribuées à des résidents nieulois, ce qui a déclenché une participation financière de la commune et a incidemment permis de limiter l'impact sur les communes de Peyrilhac et Saint-Gence alors que la baisse des demandes de Veyrac créait un déséquilibre important.

Fin 2023, la liste d'attente pour septembre 2024 comptait 16 demandes : 4 familles de Nieul, 3 familles de Peyrilhac, 4 de Saint-Gence, et 5 de Veyrac.

ACTIVITÉS NOTABLES

Parmi les nombreux événements organisés par la crèche, on peut citer les choses suivantes.

Projet d'éveil culturel avec le Musée de Rochechouart

Dans un premier temps, les enfants les plus grands (2-3 ans) ont découvert au musée une exposition. L'animatrice du musée est également venue à la crèche proposer des activités d'éveil culturel aux enfants. En fin de période, il a été proposé aux familles une matinée de partage avec leurs enfants pour visiter le musée.

Projet culturel avec la Bibliothèque

Le partenariat avec la bibliothèque de Saint-Gence s'est poursuivi. Compte tenu de sa proximité avec la crèche, les enfants y sont accompagnés régulièrement. Mais la bibliothécaire vient aussi au sein de la crèche pour raconter et faire découvrir des nouvelles histoires aux enfants.



Semaine nationale de la petite enfance

Pour sa participation à la semaine nationale de la petite enfance qui s'est déroulée en mars 2023, la crèche a organisé des ateliers tous les matins de la semaine en lien avec le thème « Pop » et auxquels 25 enfants ont pris part. Une conclusion s'est tenue le samedi matin avec des portes ouvertes qui ont attiré 60 personnes.

Les questionnaires remplis sur place par les visiteurs ont mis en évidence un intérêt unanime pour l'événement (100 % de satisfaction et 100 % de souhait qu'il soit renouvelé).



Les ateliers en famille

Comme les années précédentes, en soirée ou le samedi matin, la crèche a continué de proposer des ateliers permettant de répondre aux besoins en matière de soutien à la parentalité :

- ateliers labellisés « Éveil et signes » ;
- ateliers portage ;
- atelier « Découvrons ensemble » ;
- atelier « C'est l'heure du Conte ».

Cette action a la particularité d'être ouverte à tous, pas seulement aux parents usagers de la crèche.

Sorties au Rucher â'n'imé

La crèche a organisé des visites au Rucher â'n'imé, ferme pédagogique située à Cieux et qui permet de sensibiliser les enfants à l'environnement qui les entoure, leur faire découvrir les animaux, leur entretien et leur alimentation.



Projet passerelle

En 2023, en partenariat avec les 3 écoles du territoire, un temps « passerelle » pour les enfants entrant à l'école au mois de septembre. Cela s'est concrétisé par une immersion d'une matinée dans les écoles maternelles.

Fêtes avec les familles

À plusieurs occasions, les familles de la crèche ont été invitées à partager des moments conviviaux : fête de l'été en juillet 2023, fête de l'automne en novembre 2023, et spectacle de Noël en toute fin d'année.

AUTRES INFORMATIONS

Enquête de satisfaction

Une enquête de satisfaction a été réalisée auprès des usagers fin 2023.

Plus de 60 % des familles interrogées ont répondu, ce qui a permis de disposer de réponses significatives sur la perception des usagers sur la crèche.

S'agissant des relations avec le personnel de la crèche, plus de 90 % des usagers ont attribué une note au moins égale à 8/10.

Sur la partie contractualisation, 100 % des familles ont déclaré ne pas rencontrer de difficultés.

S'agissant des activités d'éveil proposées, plus de 90 % des familles ont attribué une note au moins égale à 8/10.

Le taux de satisfaction a dépassé 70 % sur les questions relatives aux protocoles, aux soins d'hygiène et à la propreté des locaux.

On note également un excellent retour sur les ateliers parents-enfants du samedi matin (voir plus haut) : environ 90 % des personnes qui y ont participé attribuent une note de 9 ou 10/10. Parmi ceux qui n'y ont pas pris part, ils se sont montrés intéressés d'y assister à 70 %.

Enfin, lorsque les familles ont été interrogées sur leur satisfaction générale vis-à-vis de la crèche, elles ont été 100 % à attribuer une note au moins égale à 8/10.

LE CHIFFRE

80,2 %

C'est le pourcentage de familles qui ont attribué une moyenne de notes au moins égale à 9/10

Partenariats CAF et MSA

La Caisse d'Allocations Familiales et la Mutualité Sociale Agricole versent des prestations aux collectivités qui gèrent et développent des établissements d'accueil du jeune enfant.

Pour la crèche, deux conventions sont signées avec la CAF de la Haute-Vienne :

- convention pour le versement de la prestation de service unique (solde 2022 et acompte 2023) ;
- contrat enfance jeunesse (année 2022).

Le total perçu en 2023 pour la crèche est de 201 556 € (+ 23 % par rapport à 2022). Cette hausse est la conséquence de la maîtrise du taux de facturation sous les 107 % en 2022 et 2023, alors que cela n'avait pas été possible en 2021 dans le contexte de fermetures successives dues à la situation sanitaire. En effet, le montant horaire de la prestation de service est plus important lorsque le gestionnaire parvient à contenir le taux de facturation à moins de 107 % du nombre d'heures réalisées.

Une aide exceptionnelle, au titre de l'activité perdue en raison de la situation sanitaire début 2022, a également été octroyée pour un montant de 8 100 €.

S'agissant de la MSA, la prestation de service versée au titre de l'année 2022 a atteint 4 881 € et l'acompte 2023 a atteint 3 793 €.

Subvention du Département

Le Conseil Départemental de la Haute-Vienne soutient également la crèche du SIEPEA.

En 2023, il a versé une subvention de 8 750 € pour participer à son fonctionnement.





Relais Petite Enfance
Am stram gram

FONCTIONNEMENT ET FRÉQUENTATION

Le Relais Petite Enfance a connu un fonctionnement discontinu en 2023.

En effet, son animatrice a quitté le SIEPEA fin juin 2023 et c'est la directrice de la crèche qui lui a succédé début décembre.

Le Relais Petite Enfance a donc dû fermer durant la phase de recrutement de la nouvelle directrice de la crèche.

Il a pu rouvrir pleinement ses portes en décembre 2023 avec un fonctionnement à temps complet réparti sur cinq journées par semaine, au lieu de trois auparavant.

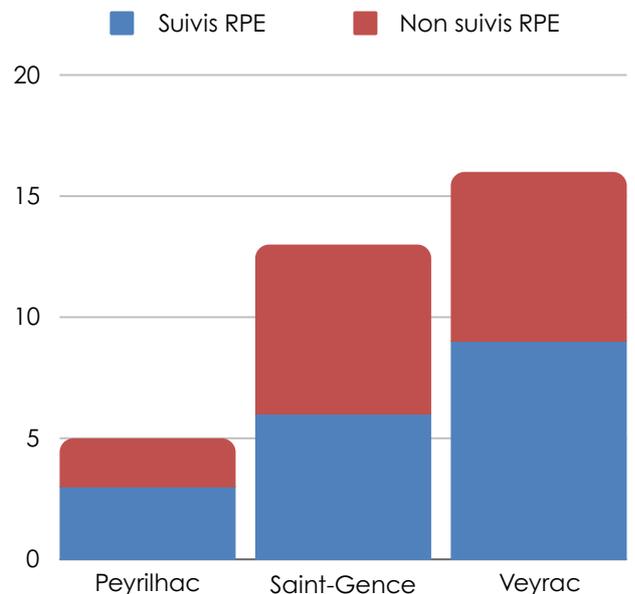
L'augmentation du temps de fonctionnement de la structure à concurrence du temps plein devrait permettre de proposer dès début 2024 une troisième matinée par semaine d'accueil collectif des assistants maternels.

Par ailleurs, ce développement permettra de positionner le Relais Petite Enfance comme le guichet unique chargé de recueillir et d'orienter l'ensemble des demandes d'accueil pour la petite enfance.

Au 31 décembre 2023, le territoire du SIEPEA comptait 34 assistants maternels : 5 à Peyrilhac, 13 à Saint-Gence et 16 à Veyrac. Au total, le nombre d'assistants maternels accuse un léger recul par rapport à fin 2022.

Parmi eux, 18 étaient en contact régulier avec le Relais Petite Enfance, soit 53 % : 3 à Peyrilhac, 6 à Saint-Gence et 9 à Veyrac, pourtant la commune la plus éloignée de la structure.

Cette proportion d'assistants maternels avec lesquels un contact régulier est établi a reculé, ce qui montre que la période de fermeture de plusieurs mois a interrompu la dynamique mise en place.



ACTIVITÉS PROPOSÉES

Régulièrement, les assistants maternels fréquentent le relais afin de faire découvrir aux enfants de nouveaux espaces et des activités diverses (jeux, pique-nique...). Les échanges entre assistants maternels sont fructueux car les croisements des regards sur les postures professionnelles les amènent à se remettre en question pour pouvoir évoluer.

Une soirée d'accueil permettant à la nouvelle animatrice de rétablir le contact et de se présenter s'est tenue en octobre 2023. Presque la moitié des assistants maternels du territoire y ont assisté.

Quelques accueils collectifs ont pu reprendre en novembre 2023 au gymnase de Saint-Gence pour des temps de motricité.

La bibliothèque de Saint-Gence a également été sollicitée pour des temps de lecture.

Une heure du conte animée par deux professionnelles de la crèche s'est tenue au sein du relais sur le thème de l'hiver, ce qui s'est inscrit dans une démarche passerelle entre les deux structures du pôle petite enfance du SIEPEA.

La fête de Noël a eu lieu le 21 décembre 2023 avec 14 assistantes maternelles et 38 enfants. Un moment très convivial ponctué de comptines, d'histoires de Noël, et d'un goûter partagé.



AUTRES INFORMATIONS

Partenariat CAF

La Caisse d'Allocations Familiales verse des prestations aux collectivités qui gèrent et développent des services à destination de la petite enfance.

Pour le RPE, deux conventions sont signées avec la CAF de la Haute-Vienne :

- convention pour le versement de la prestation de service (solde 2022 et acompte 2023) ;
- contrat enfance jeunesse (année 2022).

Le total des deux prestations perçues en 2023 pour le RPE est de 23 921 € (- 1 % par rapport à 2022).



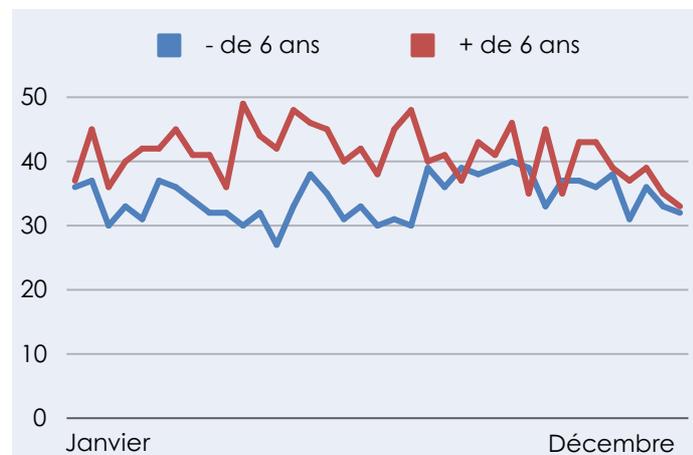


ALSH
Les zinz'insupportables

FRÉQUENTATION - MERCREDIS

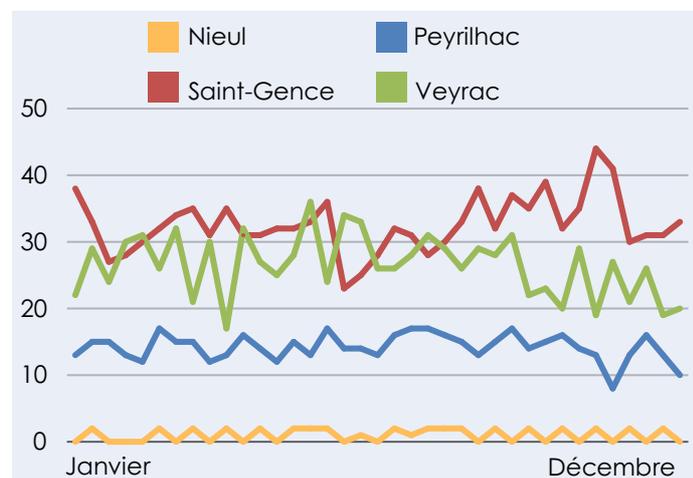
Répartition selon les tranches d'âge

Par rapport à 2022, on observe une hausse globale de plus de 7 %, soit la même hausse que celle déjà constatée entre 2021 et 2022. Sur l'année 2023, la fréquentation des enfants de moins de six ans a continué de progresser pour représenter 45 % de l'effectif global. À partir de septembre, ils ont parfois été plus nombreux que ceux de plus de six ans.



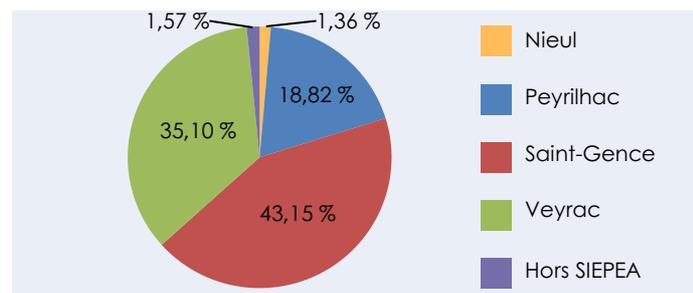
Répartition selon les communes

La répartition par communes montre des évolutions hétérogènes. Alors que la fréquentation s'est tassée chez les Veyracois (- 3 %), les hausses sont importantes chez les Peyrilhacois et les Saint-Gençois avec, respectivement, + 13 % et + 23 %.



En tout, 208 enfants différents ont été accueillis les mercredis en 2023.

Mercredis Répartition des enfants accueillis selon les communes



Bien que faible en 2023, la fréquentation des enfants de Nieul s'explique par le fait que certains d'entre eux sont scolarisés à Saint-Gence et fréquentent l'ALSH dans la continuité du temps scolaire.

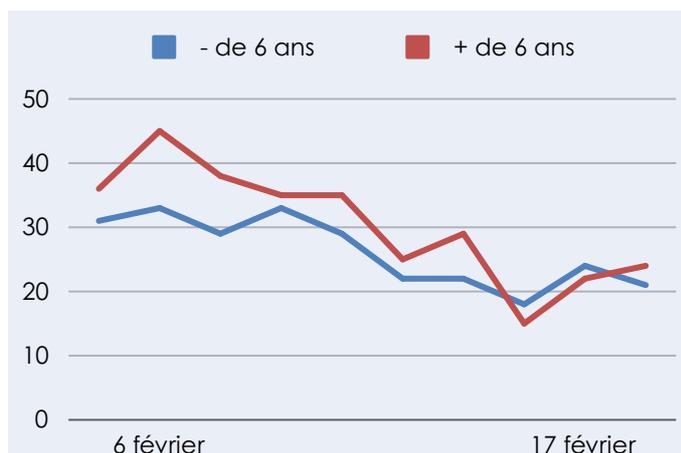
FRÉQUENTATION - VACANCES SCOLAIRES

Vacances d'hiver

Par rapport à 2022, on observe une hausse globale de presque 12 % de la fréquentation avec un nombre de jours d'ouverture identique.

Les effectifs ont régulièrement diminué entre le début et la fin du séjour.

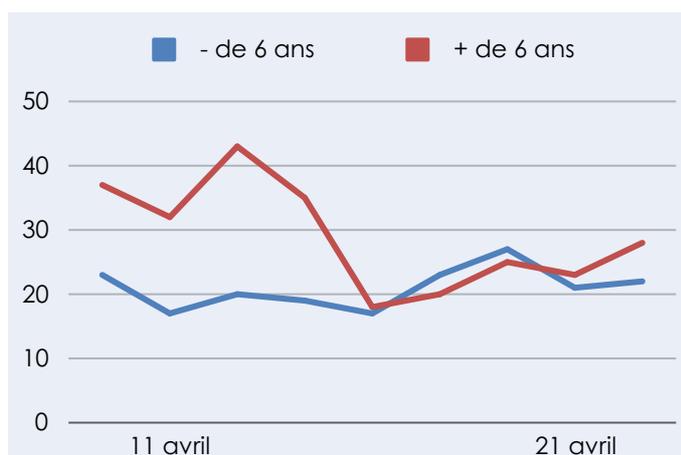
Du côté de la répartition dans les tranches d'âge, on note une stabilité avec 54 % d'enfants de plus de six ans.



Vacances de printemps

On note une hausse sensible de la fréquentation globale par rapport à 2022 : + 17 %.

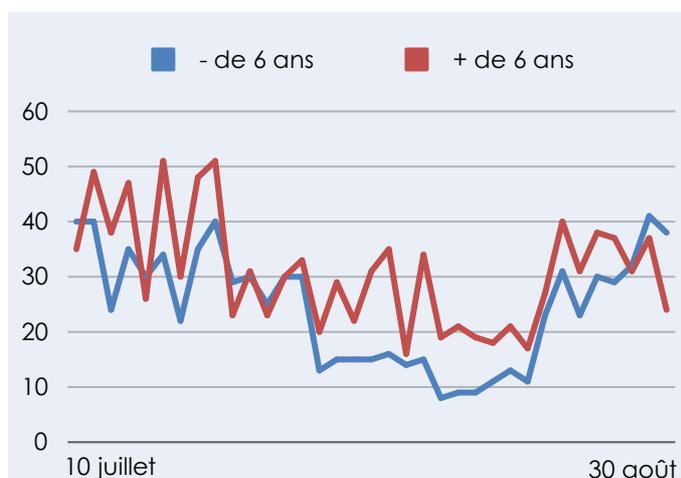
C'est chez les enfants de plus de six ans que la hausse est la plus marquée avec une progression de 20 %, ce qui a conduit à une légère augmentation de l'écart entre les deux tranches d'âges : 42 % d'enfants de moins de six ans et 58 % d'enfants de plus de six ans.



Vacances d'été

La fréquentation globale a augmenté de 10 % par rapport à 2022, avec 1 jour d'ouverture en plus. En moyenne par jour, l'augmentation atteint 7 %.

La répartition par tranches d'âges a enregistré un transfert au profit des enfants de moins de six ans, lesquels ont représenté 44 % des effectifs, soit une progression de 4 points par rapport à l'été précédent.



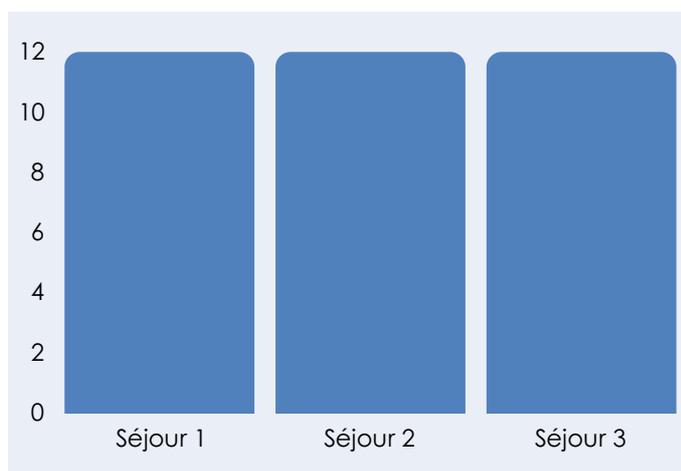
Séjours d'été

3 séjours se sont tenus durant l'été :

- du 12 au 13 juillet ;
- du 24 au 27 juillet ;
- du 27 au 29 juillet.

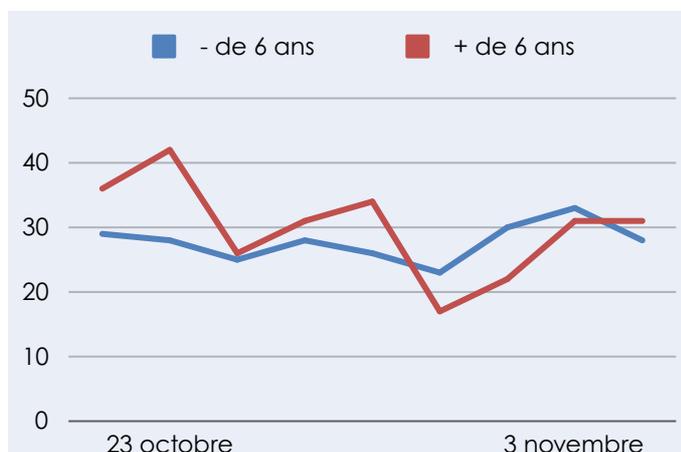
En tout, ils ont accueilli 36 enfants (12 enfants par séjour).

Il est à noter que les séjours 2 et 3 qui se sont déroulés au lac de Vassivière ont été mutualisés.



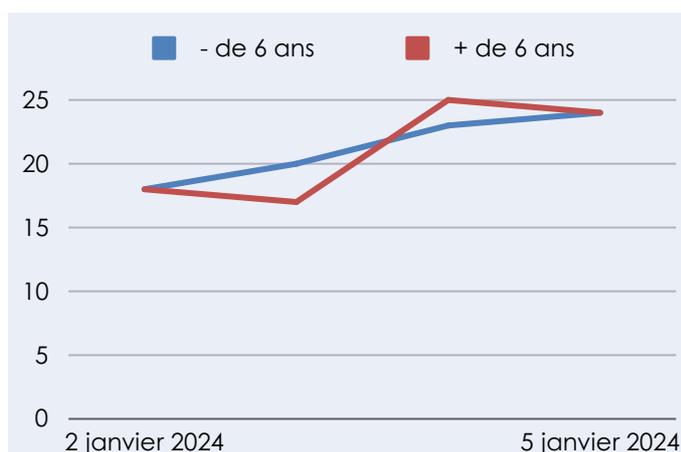
Vacances d'automne

Avec le même nombre de jours d'ouverture qu'en 2022, la fréquentation est restée stable. 52 % des enfants accueillis avaient plus de six ans, ce qui a constitué une baisse compensée par hausse de la fréquentation chez les plus jeunes.

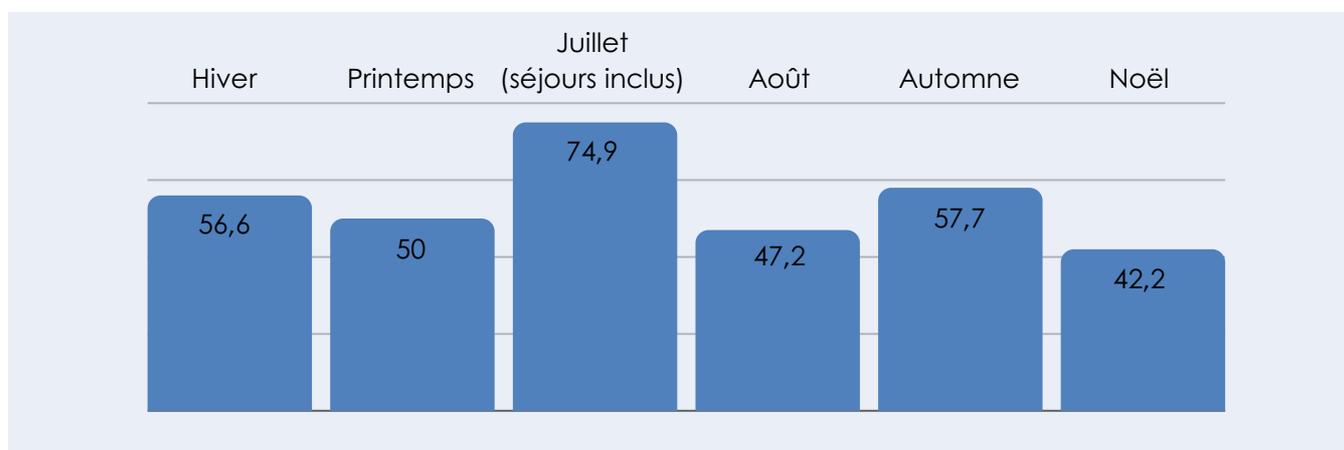


Vacances de Noël

Contrairement à 2022, ce séjour de Noël a connu une fréquentation faible. Comme souvent à cette période, les fluctuations d'une année à l'autre s'expliquent par le positionnement des vacances dans le calendrier. On observe une fréquentation égale entre les enfants de moins de six ans et de plus de six ans.



Comparaison des fréquentations moyennes durant les vacances pour l'année 2023



En 2023, c'est le mois de juillet qui a connu la plus forte fréquentation et les vacances de Noël la plus faible.

Sur l'ensemble de l'année, 3 678 « jours-enfants » ont été réalisés pendant les vacances : 3 642 au sein de la structure sans hébergement et 36 au cours des séjours d'été.

Il s'agit d'une fréquentation en hausse de plus de 5 % par rapport à 2022 pour un nombre de jours identique.

Concernant la répartition maternelle / élémentaire, l'écart s'est à nouveau resserré avec une part des enfants de plus de six ans qui a atteint 55 % du total annuel.

Note : les vacances de Noël se sont prolongées jusqu'au début de l'année civile 2024.

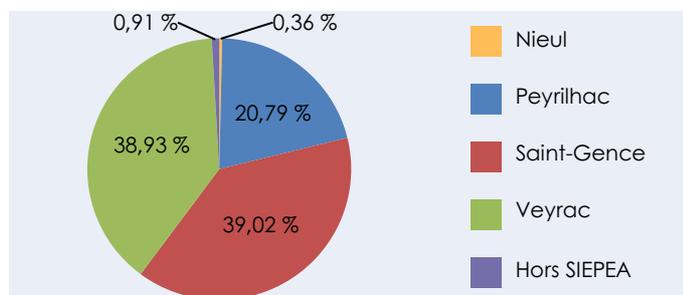
Elles ont tout de même été incluses dans le rapport d'activité 2023 pour des raisons de cohérence dans les comparatifs avec les années précédentes.

LE CHIFFRE

3 678

C'est le nombre de « jours-enfants » réalisés durant les vacances en 2023

Vacances scolaires Répartition des enfants accueillis selon les communes



Comme pour les mercredis (voir plus haut), la prise en compte des enfants résidant à Nieul permet d'établir une première comparaison entre les communes membres du SIEPEA.

Avec un pourcentage pratiquement nul en 2023, cela montrera davantage de pertinence en 2024, année à compter de laquelle les enfants de Nieul auront pleinement accès aux services du syndicat.

LABELLISATION PLAN MERCREDI

Un dossier de labellisation « Plan mercredi » de l'accueil de loisirs a été déposé et a reçu un avis favorable de la part du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES). Cette labellisation salue l'organisation d'un accueil périscolaire de qualité le mercredi après-midi.

Incidentement, elle permettra de bénéficier d'une bonification de la prestation de service versée par la Caisse d'Allocations Familiales.



ACTIVITÉS

Outre les nombreuses activités organisées sur place, l'équipe conçoit un programme de sorties autour de thématiques retenues pour chaque période dans le cadre du projet pédagogique.

Une liste exhaustive serait trop longue mais on peut citer, à titre d'exemples, les éléments suivants.

Un projet potager comprenant entretien, semis et récolte de fruits et légumes a été développé durant les mercredis et vacances scolaires.



Mi-juillet 2023, un spectacle auquel ont pris part tous les groupes d'enfants a été proposé dans le cadre de la fête de l'été. Il a réuni un public de nombreux parents.

Une correspondance suivie a été mise en place entre les enfants de l'accueil de loisirs et des résidents de la maison de retraite de Nieul.

Cela a également compris la création de jeux et d'œuvres créatives.



Le séjour mutualisé de l'été 2023 a réuni les groupes des 6-8 ans et des 9-12 ans. Outre les occupations déjà connues et appréciées de tous (mini-golf, accrobranche, baignades...), les enfants ont pu bénéficier d'activités encore jamais réalisées en séjour : paddle semi-nocturne, balade avec les ânes, navigation en optimist...



Tout comme la crèche, l'accueil de loisirs a proposé des ateliers dans le cadre du Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP).

Les ateliers yoga parent-enfant ont été adaptés à chaque tranche d'âge et la formation de binômes a favorisé un vrai temps de partage et de pause dans le rythme soutenu de la semaine.



AUTRES INFORMATIONS

Subvention du Département

Le Conseil Départemental de la Haute-Vienne soutient l'accueil de loisirs du SIEPEA.

En 2023, il a versé une subvention de 2 800 € pour participer à son fonctionnement.

Partenariats CAF et MSA

La Caisse d'Allocations Familiales verse des prestations aux collectivités qui gèrent et développent des structures d'accueil destinées aux enfants et auxquelles le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports délivre un agrément.

Pour les temps périscolaire et extrascolaire, plusieurs conventions sont signées avec la CAF de la Haute-Vienne :

- conventions pour le versement des prestations de service (soldes 2022 et acomptes 2023) ;
- convention de financement Passeport jeunes (solde 2022 et acompte 2023) ;
- contrat enfance jeunesse (année 2022).

Le total des prestations perçues en 2023 pour l'ALSH est de 91 750 € (+ 1,7 % par rapport à 2022).

S'agissant de la MSA, les prestations de service versées au titre de l'année 2022 ont atteint 571 € et les acomptes 2023 ont été de 382 €.

Contrôle SDJES

Un contrôle de l'ALSH a été effectué en août 2023 par les services du SDJES.

Il a notamment été souligné que « L'impression générale est bonne, les locaux sont appropriés pour les différents temps d'activité, de repos et de repas des enfants. »



Ajustements des grilles tarifaires

En octobre 2023, la commission finances a proposé une augmentation d'un peu moins de 5 % pour l'ensemble de la grille tarifaire de l'accueil de loisirs.

Comme en 2022, dans un contexte d'inflation généralisée, ses travaux ont été guidés par la recherche d'un équilibre entre la préservation des recettes du SIEPEA pour compenser la forte hausse des dépenses, tout en contenant l'impact sur les familles.

Grilles validées en comité syndical le 30 novembre 2023 et mises en œuvre à compter de janvier 2024 :

TARIFS ALSH 1er ENFANT				
QUOTIENT FAMILIAL	Demi-journée	Journée	Repas	Forfait semaine avec repas
Jusqu'à 599 €	6,65 €	11,70 €	3,10 €	62,60 €
600 à 999 €	7,25 €	12,25 €	3,10 €	65,10 €
1 000 à 1 399 €	7,95 €	12,85 €	3,10 €	68,25 €
1 400 à 1 799 €	8,60 €	13,40 €	3,10 €	70,55 €
1 800 € et plus	9,15 €	14,10 €	3,10 €	73,50 €

TARIFS ALSH 2ème ENFANT				
QUOTIENT FAMILIAL	Demi-journée	Journée	Repas	Forfait semaine avec repas
Jusqu'à 599 €	5,55 €	8,70 €	3,10 €	50,00 €
600 à 999 €	6,10 €	9,25 €	3,10 €	52,50 €
1 000 à 1 399 €	6,65 €	9,85 €	3,10 €	54,75 €
1 400 à 1 799 €	7,35 €	10,60 €	3,10 €	57,90 €
1 800 € et plus	8,05 €	11,25 €	3,10 €	60,90 €

TARIFS ALSH HORS COMMUNES SIEPEA				
QUOTIENT FAMILIAL	Demi-journée	Journée	Repas	Forfait semaine avec repas
Jusqu'à 599 €	9,15 €	16,50 €	3,15 €	83,20 €
600 à 999 €	9,70 €	17,15 €	3,15 €	85,55 €
1 000 à 1 399 €	10,45 €	17,70 €	3,15 €	88,70 €
1 400 à 1 799 €	11,00 €	18,35 €	3,15 €	90,95 €
1 800 € et plus	11,60 €	18,95 €	3,15 €	93,45 €

TARIFS SÉJOURS					
1er enfant			à partir du 2ème enfant		
Moins de 6 ans	6/7 ans	Plus de 8 ans	Moins de 6 ans	6/7 ans	Plus de 8 ans
2 jours	4 jours	6 jours	2 jours	4 jours	6 jours
40,55 €	95,70 €	184,05 €	33,25 €	81,80 €	156,95 €



INFORMATIONS GÉNÉRALES

La restitution des résultats des enquêtes de satisfaction relatives aux Temps d'Activités Périscolaires a été faite lors du comité de pilotage du Projet Éducatif Territorial (PEDT) du 22 juin 2023.

Après deux années scolaires entières depuis la mise en place de la nouvelle organisation des TAP, le bilan s'est à nouveau avéré très positif chez les enfants et leurs parents, ainsi que les animateurs et les intervenants.

De la même façon qu'en 2022, les enseignants se sont montrés plus mitigés et étonnamment discordants selon les écoles. En effet, alors que certains louent l'organisation mise en place qui favorise le regroupement d'heures de classe en matinée et l'efficacité du travail scolaire, d'autres restent attachés à leur souhait de répartition du temps de classe en quatre journées pleines par semaine.

Comme prévu au PEDT, un décalage des après-midis libérés pour les TAP à partir de septembre 2023 a été sollicité par les communes auprès des services de l'Éducation nationale :

- passage du mardi au jeudi pour Saint-Gence ;
- passage du jeudi au vendredi pour Peyrilhac ;
- passage du vendredi au mardi pour Veyrac.

Le nombre d'heures réalisées dans le cadre des TAP a connu une hausse de 12 % par rapport à 2022 pour atteindre 38 496.

En tout, 573 enfants en ont bénéficié.

Cela n'est pas seulement dû à une hausse de la fréquentation en tant que telle, qui est restée autour de 95 % des élèves, mais au fait que le début de l'année 2022 a été marqué par un épisode sanitaire lié à la Covid-19, alors que l'année 2023 n'a connu aucune perturbation en la matière.

La répartition du nombre d'heures réalisées selon les communes n'est pas tout à fait révélatrice des effectifs scolaires.

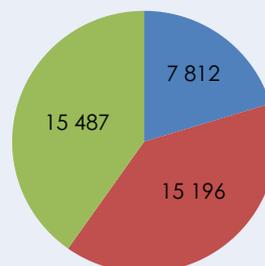
On note en effet que, malgré un nombre d'élèves plus important dans les écoles de Saint-Gence que dans l'école de Veyrac, le nombre d'heures réalisées de TAP est légèrement supérieur à Veyrac. Cela s'explique par les horaires de la pause méridienne et de la garderie du soir aux écoles de Saint-Gence, où l'amplitude de la séquence de TAP est inférieure à celle de Veyrac de 15 minutes.

LE CHIFFRE

573

C'est le nombre d'enfants qui ont bénéficié des TAP en 2023

Temps d'Activités Périscolaires
Répartition du nombre d'heures
réalisées selon les communes



■ Peyrilhac
■ Saint-Gence
■ Veyrac

PARTENARIAT CAF

Les Temps d'Activités Périscolaires, au même titre que le temps périscolaire du mercredi ou que le temps extrascolaire des vacances, font l'objet d'une contractualisation avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Vienne pour le versement de la prestation de service (solde 2022 et acompte 2023).

Le total des prestations perçues en 2023 pour les TAP s'élève à 17 415 € (- 18 % par rapport à 2022).

Cette baisse, qui semble contradictoire avec la hausse de fréquentation évoquée plus haut, s'explique par un solde très élevé de la prestation touché en 2022 au titre de l'année 2021, suite à la hausse subite des heures de TAP à partir de septembre 2021. En 2023, après un fonctionnement identique toute l'année, les montants touchés ont été plus régulièrement répartis entre le solde 2022 et les acomptes 2023.

